



Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Paris, le 20 avril 2009

Monsieur le Président de la République,

Alors que s'expriment sur la place publique de nombreux corporatismes qui caricaturent notamment le rôle des directeurs d'hôpitaux dans la future loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires », nous tenons à apporter notre soutien au projet voté par l'Assemblée Nationale et qui sera prochainement examiné par le Sénat.

En notre qualité de Présidents des Conférences représentant les directeurs généraux de CHU et les directeurs des centres hospitaliers, nous sommes pleinement solidaires de la position de la Fédération Hospitalière de France qui défend le Service Public Hospitalier, et tenons à rappeler que nous sommes avant tout –et sans esprit partisan- des femmes et des hommes de santé publique au service de nos concitoyens.

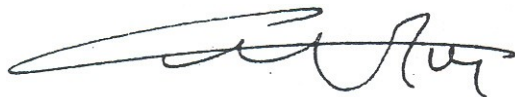
L'adaptation des hôpitaux aux besoins de la population et la nécessaire maîtrise des comptes sociaux imposent des choix de gestion que les règles actuelles de la gouvernance hospitalière ne permettent pas toujours d'opérer. Les déficits des hôpitaux, sont en effet, pour partie, le résultat d'organisations médicales, soignantes ou administratives qui sont souvent aujourd'hui difficiles à remettre en cause.

La direction d'un hôpital doit, bien sur, œuvrer pour permettre aux professionnels, et notamment au corps médical, de travailler dans de bonnes conditions. Encore faut-il qu'elle ait les moyens de prendre les décisions conformes à l'intérêt général, notamment en élaborant un Projet Médical qui ne saurait se résumer à l'addition de projets individuels. Faut-il rappeler que le Projet Médical d'un hôpital n'a pas vocation à traiter des aspects diagnostiques et thérapeutiques qui relèvent de l'indépendance professionnelle de chaque médecin, mais à organiser les activités médicales, les filières et les réseaux de soins, en interaction avec les fonctions techniques, logistiques et administratives. Seul le chef d'établissement, en liaison étroite avec le corps médical, est à même d'assurer la cohérence d'une telle démarche dans le cadre de la politique de santé publique et des contraintes fixées par les Pouvoirs Publics.

Toute évolution du projet de loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires », qui irait vers des co-décisions, des avis conformes ou des propositions qui s'imposeraient aux directeurs, viderait de tout sens la réforme de la gouvernance que vous avez voulue. S'il est envisageable d'y apporter des modifications rédactionnelles qui conforteraient l'idée qu'un hôpital ne saurait être géré sans l'implication des médecins, toute formulation qui limiterait le pouvoir d'arbitrage ultime du directeur conduirait inéluctablement à un statu quo que la loi souhaite précisément remettre en cause.

Notre position n'a d'autre but que de renforcer l'efficacité des hôpitaux par l'intermédiaire des professionnels soignants que nous nous efforçons de servir à travers une gouvernance claire et responsable.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, à notre très haute considération.



Angel Piquemal
Président de la Conférence nationale
des directeurs de Centre Hospitalier



Paul Castel
Président de la Conférence des directeurs
généralistes de CHU